

## **Chers membres d'Inclusion Clare, résidents , participants, familles, et membres de la communauté,**

En tant qu'organisme de bienfaisance, à but non lucratif, dirigé par des bénévoles et financé par le Ministère des Services de la Nouvelle-Écosse, il est de notre devoir en tant que conseil d'administration d'Inclusion Clare d'être transparent dans nos actions, opérations et communications. Alors, nous, les membres du conseil d'administration d'Inclusion Clare, fournissons ci-dessous une déclaration claire des faits en réponse aux récentes informations troublantes, pour ne pas dire diffamatoires, la désinformation et les accusations qui ont circulé sur les médias sociaux au cours des dernières semaines.

Bien que cela ait été difficile, nous avons lu chacune d'entre elles et y avons réfléchi en écrivant cette déclaration comme réponse. Nous vous demandons maintenant à vous, lectrices et lecteurs, de lire notre déclaration jusqu'au bout. Bien que nous comprenions que tous ne seront pas d'accord, nous pensons que vous aurez une image plus claire de ce qu'est Inclusion Clare et de son fonctionnement général en tant qu'association à but non lucratif.

### **Responsabilités des administrateurs**

Il est important de noter que, ayant tous signé des contrats de confidentialité lors de notre élection en tant que membres du conseil d'administration, et par respect pour les personnes passées et présentes qui utilisent nos services, ainsi que pour leurs familles, nous nous engageons à ne pas divulguer des informations confidentielles. Ceci étant dit, toutes les informations fournies ci-dessous sont conformes aux statuts d'Inclusion Clare, à sa vision, sa mission, ses valeurs, ses politiques et ses procédures, et les termes et conditions de l'entente conclue avec les bailleurs de fonds de nos programmes. Tel que précisé par les termes et conditions de l'entente du Small Option Home conclue avec le Ministère des Services Communautaires de la province, Inclusion Clare doit s'abstenir de toute activité concernant le foyer qui pourrait créer un conflit d'intérêts réel ou perçu. Cela comprend toute décision prise par le conseil d'administration ou le personnel qui supervise les opérations quotidiennes des services fournis.

Nous prenons ces deux promesses légales de confidentialité et de non-conflit d'intérêt très sérieux. C'est pour cette raison que nous avons gardé le silence malgré les nombreuses demandes publiques et privées, souvent irrespectueuses et menaçantes, d'expliquer pourquoi. Jusqu'à maintenant. Et nous expliquerons avec respect et tout en préservant la confidentialité.

### **Réponse aux questions récentes**

Lors de la préparation de notre déclaration, nous avons regroupé tous les messages/commentaires récents sur les médias sociaux, ainsi que les lettres reçues directement par le conseil d'administration et le personnel concernant l'intégrité d'Inclusion Clare, en quatre sujets généraux. Pour faciliter la compréhension les déclarations de fait qui suivent sont présentées sous forme de points dans ces quatre sujets.

### **1. *Que soutient/promouvoit Inclusion Clare ?***

Notre vision est simple : Inspirer la confiance et assurer l'inclusion. Nous l'envisageons pour les personnes que nous servons et leurs familles, pour notre personnel et nos bénévoles, et pour notre communauté dans son ensemble. Nous réalisons cette vision par le biais de notre mission : Encourager et promouvoir l'accès à un mode de vie responsable ainsi que l'accès à des opportunités d'apprentissage et de travail pour les adultes vivant avec handicap dans la communauté de Clare; outiller les champions de l'autonomie pour qu'ils puissent réaliser leur potentiel individuel afin de participer pleinement à la vie communautaire

### **2. *Comment les décisions sont-elles prises à Inclusion Clare ?***

En tant que société publique avec Registry of Joint Stocks, Inclusion Clare a des règlements qui doivent être respectés. Les règlements actuels sont en vigueur depuis 2015 et ont été suivis par tous les conseils d'administration depuis cette date. Notre mandat est de promouvoir et de superviser les opérations des programmes impliquant l'intégration dans la communauté, l'auto-plaidoyer et le bien-être des personnes vivant avec handicap. Pour y parvenir efficacement, le conseil supervise les activités liées à la gestion d'une organisation à but non lucratif. Par exemple, l'élaboration, l'approbation et la révision de politiques solides et équitables, assurer la responsabilité et la viabilité financières, ainsi que rendre des comptes aux membres. Conformément à nos statuts, le conseil d'administration a le pouvoir d'embaucher un directeur exécutif pour superviser les activités quotidiennes d'Inclusion Clare- une position avec une grande responsabilité et exigeant une personne forte et compatissante avec des compétences exceptionnelles en matière de prise de décision, de dévouement et d'intégrité. C'est avec la compréhension de nos rôles en tant que membres du conseil d'administration, et avec une confiance inébranlable dans le directeur exécutif, que chaque action, décision, publication, etc. prise par le conseil d'administration et le personnel est guidée par nos valeurs communes : respect, culture, équité, courage moral, auto direction, apprendre ensemble, soutien communautaire et créativité. Par-dessus tout, toutes les décisions sont prises sur la base du cas par cas, en prenant compte les besoins et le bien-être de toutes les personnes concernées ; sur la base du besoin de savoir en raison des lois sur la vie privée et de notre promesse de confidentialité et en veillant à éviter tout conflit d'intérêts.

### **3. *Quelle est la politique d'Inclusion Clare en matière d'admission, de départ, de suspension ou de cessation des services des programmes de jour et résidentiels ?***

Pour comprendre notre politique de cessation des services, il est préférable de savoir qui utilise nos services et comment ils sont utilisés. Nos "clients" (nous préférons utiliser les termes "résidents" et "travailleurs") sont des adultes vivant avec handicap. Ce sont des individus avec des goûts, des dégoûts, des espoirs, des rêves, des compétences, des talents, des droits et des responsabilités comme tout le monde. Dans la plupart des cas, ils accèdent d'abord à nos services avec le soutien de leur famille ou d'un tuteur. Le personnel travaille en collaboration avec les familles pour s'assurer que nos services conviennent à chaque résident ou travailleur potentiel. Pour cela, il faut prendre en compte leur confort dans l'environnement de vie ou de travail, leurs interactions avec les autres, leur niveau d'indépendance, et plusieurs autres critères. L'accès aux services est accordé aux résidents et aux travailleurs qui rencontrent tous les critères d'admission et remplissent tous les

documents requis. Ces personnes, ainsi que leur famille ou leur tuteur, doivent aussi être d'accord avec les processus, les politiques, les procédures, la philosophie ou la mission d'Inclusion Clare.

En ce qui concerne le renvoi ou la suspension des services à un résident ou à un travailleur, Inclusion Clare s'efforce de fournir un service de qualité à tous ceux qui ont accès à nos services. Cependant, dans certaines circonstances, Inclusion Clare n'est pas toujours en mesure d'offrir ou de continuer à offrir ces services. Notre politique de départ (disponible avec tous les détails sur [www.inclusionclare.ca](http://www.inclusionclare.ca), sous Ressources) inclut plusieurs situations possibles qui peuvent conduire au renvoi d'un résident ou d'un travailleur. En voici quelques exemples :

- Un comportement ou un événement spécifique causé par le résident ou le travailleur ;
- Les besoins de soutien du résident ou du travailleur changent et Inclusion Clare n'est plus en mesure de répondre à ces besoins.
- Les besoins en personnel dépassent les moyens financiers.
- La création de situation qui compromettent la sécurité des autres ;
- La famille ou le tuteur du résident ou du travailleur refuse de collaborer avec Inclusion Clare ; et
- Toutes autres raisons jugées préjudiciables à la fonction globale et à la philosophie de l'organisation.

Chaque situation est différente, et les raisons du départ d'un individu, de renvoi ou de suspension seront uniques aux circonstances de la situation. La cessation des services n'est pas prise à la légère par le conseil d'administration ni par le personnel. Elle est considérée comme un dernier recours après que des tentatives significatives pour rectifier la situation spécifique sont sans succès. Parmi les stratégies qui peuvent être utilisées par le personnel sont les réunions d'équipe, les réunions de famille, les accords individualisés entre Inclusion Clare et les résidents/travailleurs ou les membres de la famille. Dans des cas très rares, le service d'un médiateur, des consultations avec des représentants du Ministère des services communautaires ou d'autres organisations extérieures appropriées, peuvent être jugées nécessaires pour rassurer qu'une résolution va convenir pour toutes les parties concernées. Finalement, l'admission, le renvoi, la suspension ou la cessation des services à un résident ou à un travailleur est une décision prise par le directeur général, en consultation avec et supporté par le conseil d'administration.

#### **4. *Comment les familles, les tuteurs et les membres de la communauté peuvent-ils soutenir les adultes vivant avec handicap et la mission d'Inclusion Clare ?***

Le conseil d'administration et le personnel reconnaissent le rôle important des familles dans la vie des personnes qui utilisent nos services. Ce lien vital avec les êtres aimés est un facteur clé du bien-être général des résidents et des travailleurs. Afin de soutenir cet état d'esprit et de vie positif, nous encourageons les membres de la famille, les amis et les membres de la communauté à :

1. Respecter les droits et l'identité personnelle des personnes que nous soutenons, tels qu'énoncés dans la Charte canadienne des droits et libertés, y compris le droit à :
  - la vie privée
  - l'autodétermination et le droit d'accepter le risque

- de participer aux décisions, d'indiquer ses préférences et de faire des choix concernant son style de vie
  - l'individualité et la reconnaissance de leur caractère unique
  - des relations significatives et intimes
  - interagir avec les autres membres de la communauté
  - un soutien adéquat dans leur vie quotidienne
  - voter
2. Soutenir et participer aux activités d'Inclusion Clare (c'est-à-dire les encans en ligne, les repas communautaires, partage de messages sur Facebook, aider à la promotion de l'organisation, etc.)
  3. Encourager les résidents et les travailleurs à apprendre à faire autant que possible par eux-mêmes et à trouver des moyens de s'assurer qu'ils sont engagés ou inclus de manière significative dans la communauté.
  4. S'impliquer dans l'organisme comme bénévole. eg. Participer au conseil et ou ses comités, offrir d'aider aux événements, assister au développement et/ou fournir des programmes aux résidents et travailleurs.

## Conclusion

En résumé, les décisions opérationnelles prises par le directeur exécutif et/ou le conseil d'administration d'Inclusion Clare sont et doivent toujours être prises avec une profonde réflexion, de l'empathie, une rigueur raisonnable, une attention aux préjugés personnels et aux conflits d'intérêts. Par-dessus tout, les décisions sont fondées sur les statuts, les politiques, la vision, la mission et les valeurs d'Inclusion Clare. Nous prenons la prise de décision et ses implications au sérieux, même lorsque la décision est difficile à prendre ou lorsque nous savons qu'elle aura des conséquences négatives ou lorsque nous savons qu'elle ne sera pas populaire pour ceux et celles qui observent de l'extérieur. Cependant, nous savons que prendre des décisions d'une autre manière serait irresponsable de notre part, et ne serait pas dans le meilleur intérêt de l'organisation dans son ensemble. - c'est-à-dire le meilleur intérêt de tous les résidents, de tous les travailleurs, de toutes les familles, de tout le personnel, de tous les bénévoles et de toutes les parties prenantes de la communauté et du financement.

Il y a beaucoup, beaucoup de choses positives qui se passent à Inclusion Clare. Nous vous demandons sincèrement de prendre le temps de les découvrir personnellement, ainsi que toutes les autres bonnes choses qui se passent avec les résidents et les travailleurs. Nous vous encourageons à prendre rendez-vous pour voir ce que nous faisons et ce que nous sommes. Voyez par vous-même comment nous inspirons la confiance et assurons l'inclusion chaque jour.

Sincèrement,

*Le conseil d'administration d'Inclusion Clare*

Monette Robichaud, Présidente

Toni Pfeffer, Directrice

Collette LeBlanc Directrice

Brian Ashe, Vice-Président

Justin Martin, Directeur

Howard Blinn, Directeur

Nicole Thimot, Secrétaire

Joline LeBlanc, Directrice

Rhonda Zasitko, Directrice